



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0231

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0231**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est propriétaire du BPNL. Les tunnels du BPNL, mis en service en 1997, ont fait l'objet de travaux importants de mise en sécurité, de façon à se conformer à l'évolution de la réglementation, renforcée à la suite de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc.

Par délibération du Conseil n° 2012-3149 du 10 septembre 2012, la Métropole a approuvé le principe du recours à un contrat de partenariat en vue de confier à un prestataire externe une mission globale incluant la réalisation des travaux de mise en sécurité des tunnels du BPNL, leur financement et la gestion du BPNL.

Après examen de plusieurs solutions, le choix de la Métropole s'est arrêté sur une procédure de partenariat public/privé. Une procédure de dialogue compétitif a été conduite sur 2013-2014. Quatre candidats ont été admis à concourir. La Métropole a choisi l'offre du groupement FAYAT (constructeur), SANEF (exploitant). La société LEONORD assure la mise en application du contrat depuis janvier 2015 pour une durée de 20 ans.

Le besoin initial, en autorisation de programme, pour la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, était évalué à 104,53 M€ TTC. Or, la délibération du Conseil n° 2015-0490 du 6 juillet 2015 n'a ouvert qu'un volume de 100 M€, dans l'attente d'une estimation définitive du contrat.

Fin 2019, un chiffrage plus approfondi, intégrant les montants déjà réglés pour les années 2015-2018, les révisions et les avenants, atteint la somme de 102,15 M€ TTC.

Par délibération du Conseil n° 2020-4086 du 20 janvier 2020, une autorisation de programme complémentaire a été acceptée pour assurer le paiement des loyers jusqu'à fin 2020 inhérents au contrat de partenariat public/privé portant sur la conception, le financement, la réalisation des travaux de mise en sécurité et l'exploitation maintenance du BPNL.

Le contrat de partenariat public/privé a été signé pour 20 ans et court jusqu'en 2035. Une nouvelle autorisation de programme est donc sollicitée pour assurer le paiement des loyers jusqu'à fin 2034 inhérents au contrat de partenariat public/privé portant sur la conception, le financement, la réalisation des travaux de mise en sécurité et l'exploitation maintenance du BPNL.

**II - Le projet**

Le contrat couvre la conception, le financement, la réalisation des travaux de mise en sécurité et l'exploitation maintenance du BPNL.

La rémunération du partenaire est effectuée sous forme de 4 loyers trimestriels. Deux loyers sont affectés en investissement (R1 financier et R2 gros entretien renouvellement). Deux loyers sont affectés en fonctionnement (R3 exploitation maintenance et R4 gestion).

La Métropole a participé au financement des travaux de mise en sécurité par le biais du paiement d'un loyer majoré versé à la date d'achèvement des travaux (70 M€ TTC au 30 avril 2018).

La perception des péages est toujours assurée par la Métropole.

Tous les travaux prévus dans le cadre de la mise en sécurité des tunnels ont été réalisés dans les délais impartis (28 mois de travaux pour un montant de 132 M€ TTC). Deux avenants ont été délibérés pour acter les modifications techniques, administratives et financières. Ils ont conduit notamment à une augmentation significative des recettes de péage pendant la période de travaux en optimisant les plannings de fermeture (+ 1,8 M€ de recettes suite aux optimisations de planning et 98 k€ TTC de coût supplémentaire pour la Métropole).

En 2019, le trafic est revenu au niveau d'avant les travaux de mise en sécurité (entre 45 000 et 160 000 véhicules/jour suivant les sections). La prévision des recettes 2020 est de 38,5 M€.

### III - Coût

L'offre financière du partenaire a été établie sur la base d'un modèle financier. Ce modèle a été figé lors de l'opération de cristallisation des taux le 30 avril 2018 (date d'achèvement des travaux).

Sur les 20 années du contrat, les montants totaux des différents loyers sont (en € TTC courant sur la base d'indexations estimées) :

- R1 loyer financier : 149,5 M€ TTC (en investissement) et 17,4 M€ imputés en fonctionnement,
- R2 gros entretien renouvellement : 76 M€ TTC (en investissement),
- R3 maintenance et exploitation : 219,4 M€ TTC (en fonctionnement),
- R4 frais de gestion : 14,9 M€ TTC (en fonctionnement),

soit un contrat de l'ordre de 460 M€ TTC.

Les dépenses d'investissement sur la période 2015-2020 sont environ de 102 M€ TTC.

Il est nécessaire d'individualiser les montants complémentaires (de 2021 à 2034) pour la poursuite du contrat.

La présente délibération propose donc une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 56 580 000 € TTC, correspondant aux dépenses de gros entretien et renouvellement jusqu'en 2034 dont 18 730 000 € TTC portant sur le mandat 2021-2026.

### IV - Calendrier

Le contrat a débuté le 2 janvier 2015 pour une durée de 20 ans ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, pour un montant de 56 580 000 € TTC en dépenses pour le budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 180 000 € TTC en 2021,
- 3 190 000 € TTC en 2022,
- 4 380 000 € TTC en 2023,
- 2 120 000 € TTC en 2024,
- 3 010 000 € TTC en 2025,
- 4 850 000 € TTC en 2026,
- 37 850 000 € TTC pour les exercices de 2027 à 2034 sur l'opération n° 0P12O4406.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 158 730 000 € TTC en dépenses au budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**